

DÉLIBÉRATION N°DL20240137 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 13/09/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 21h45) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU (à compter de 18h44) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 18h57) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Axel DUGUA (à partir de 22h30)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 21h45)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE (jusqu'à 18h44)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LA FABRIK À IMPRO

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

La Fabrik à Impro est une association créée en 2015 à Saint-Chamond qui promeut l'art de l'improvisation théâtrale : enseignement, pratique et prestations ludiques diverses. Les propositions sont originales et qualitatives.

L'association bénéficie d'une mise à disposition de salle à l'Atelier 5, dans le quartier de Fonsala, pour dispenser ses cours.

Elle souhaite mettre en place un spectacle participatif sur fond d'enquête policière. Le public sera embarqué dans une soirée « suspense » avec 6 protagonistes qui joueront devant eux un crime à élucider. Ils devront aider le détective à trouver le coupable.

Ce projet ayant une envergure particulière et entraînant des frais élevés (formation des comédiens à ce type de théâtre, défraiement des comédiens, location de costumes, heures passées sur ce projet par la salariée de l'association, etc.), la Ville a été sollicitée pour le versement d'une subvention pour cette action spécifique.

Afin d'encourager les actions de cette association et reconnaissant le caractère inédit et original du spectacle, qui participe à la venue de nouveaux publics lors de différents événements et qui permet une mise en lumière des bâtiments municipaux, en l'espèce la salle du Conseil municipal, il est proposé de répondre favorablement à cette demande et d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention pour cette action spécifique d'un montant de 1 000 € au profit de l'association La Fabrik à impro,
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense sur les crédits réservés exceptionnels, chapitre 65.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/09/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 2 octobre 2024